



GUIDE DE DÉMOCRATIE UNIVERSITAIRE ET RÔLE DE L'ÉLU·E



TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. La démocratie universitaire	4
3. Les élu.e.s étudiant.e.s	4
a. Elu.e.s centraux.ales	5
b. Élu.e.s UFR	6
c. Elu.e.s CROUS	7
d. Elu.e.s nationaux.ales	7
4. Conclusion	9
5. Contacts	10



1. Introduction

La démocratie universitaire, les élu.e.s étudiant.e.s, des notions qui peuvent paraître bien floues et lointaines lorsque l'on arrive à l'université, cependant elles sont primordiales à comprendre.

Le système de démocratie universitaire avec les élections étudiantes nous permet d'être représenté.e.s dans les instances universitaires et de remonter les problématiques auxquelles nous sommes confronté.e.s durant notre formation et notre vie étudiante.

De nombreux.ses acteurices participent à la représentation étudiante partout en France : fédérations de territoire, fédérations de filière, la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) mais aussi les élu.e.s étudiant.e.s !

La FFEO vous propose dans ce guide de revenir sur le fonctionnement des universités afin de le comprendre et de savoir quels sont les rôles des élu.e.s étudiant.e.s qui vous représentent durant vos études.



2. La démocratie universitaire

Par définition, la démocratie est “une forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté émane du peuple”. Ce système s'applique à l'université grâce aux élections étudiantes qui permettent une démocratie au sein des établissements.

Tout comme le gouvernement français, l'université élit un.e président.e, pour un mandat de 4 ans. Cette personne est entourée de toute une équipe de direction/gouvernance afin de gérer l'administration, les formations, les bâtiments, la vie étudiante, les subventions, les associations...

En tant qu'étudiant.e et/ou membre d'une association locale de l'université, nous pouvons être amené.e.s à entrer en contact avec un.e membre de l'équipe de direction. Il est bien de connaître certain.e.s d'entre eux.elles, de par leur rôle respectif, par exemple :

- le.a vice-président.e vie de campus
- le.a vice-président.e orientation et insertion
- le.a vice-président.e formation

Les élu.e.s étudiant.e.s sont les interlocuteur.trice.s privilégié.e.s de l'équipe de direction afin de faire le lien avec l'ensemble des étudiant.e.s. Des élections ont lieu dans chaque université de France **tous les 2 ans** afin d'élire ces représentant.e.s étudiant.e.s. Durant les élections, tous.les les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'université votent pour l'une des listes de candidat.e.s qui ont été déposées auparavant par les fédérations de territoires généralement.

A la fin des élections, une liste de représentant.e.s étudiant.e.s titulaires et suppléant.e.s pour chaque siège en conseil est définie selon les résultats des votes.

L'un.e de ces élu.e.s étudiant.e.s va être intégré.e à l'équipe de direction : c'est **le.a vice-président.e étudiant.e (VPE)**, ce statut est obligatoire dans toutes les universités de France. I.el est considéré.e comme expert.e de la vie étudiante et travaille directement avec l'équipe de direction, son rôle est très important pour la représentation étudiante.

Son mode d'élection varie d'une université à une autre. Fréquemment ce sont les élu.e.s étudiant.e.s qui votent pour leur VPE en CFVU (commission de formation et de la vie universitaire). Parfois c'est la présidence de l'université qui choisit le.a VPE, avec ou sans l'avis des fédérations territoriales.

3. Les élu.e.s étudiant.e.s

Les élu.e.s étudiant.e.s ont pour objectif de représenter et défendre les droits des étudiant.e.s afin d'améliorer leur formation et la qualité de leur vie étudiante. Ces élu.e.s sont des étudiant.e.s, comme vous, qui sont en formation dans l'université à laquelle vous êtes rattaché.e.s.



Nous pouvons distinguer plusieurs “types” d'él.u.e.s en fonction des conseils auxquels iels font partie et les étudiant.e.s qu'ils représentent :

- les él.u.e.s centraux.ales
- les él.u.e.s UFR
- les él.u.e.s CROUS
- les él.u.e.s nationaux.ales

a. Elu.e.s centraux.ales

Les él.u.e.s centraux.ales sont les représentant.e.s de l'ensemble des étudiant.e.s d'une université. Iels peuvent siéger dans divers conseils au sein de l'université tels que :

- le conseil d'administration
- le conseil académique

Les sujets traités et les décisions prises dans ces conseils vont de la politique de l'université à la vie de campus en passant par les modalités d'examens de chaque formation de l'université.

→ Conseil d'Administration (CA)

Le conseil d'administration est un conseil qui s'occupe du fonctionnement global interne de l'université. Ses missions principales sont la gestion de :

- la politique de l'université
- le financement de l'université
- le conventionnement
- les diverses commissions
- le recrutement de nouveaux.elles enseignant.e.s
- la modification des statuts et de la réglementation dans l'enceinte de l'université

Divers membres composent le conseil d'administration de vos universités, tous et toutes choisi.e.s durant les élections :

- **6 étudiant.e.s**
- 8-16 enseignant.e.s chercheur.euse.s
- 8 personnes extérieures
- 4 employé.e.s universitaires

Le conseil d'administration est un organisme **décisionnel**, présidé par le.a président.e de l'université, qui se réunit environ une fois par trimestre. C'est ce même conseil qui élit le.a président.e de l'université pour un mandat de 4 ans.

→ Conseil Académique (CAc)

Le conseil académique est séparé en 2 commissions :

- la Commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), dédiée aux sujets concernant les grades de licence et de master
- la Commission Recherche (CR), dédiée aux sujets concernant plutôt le 3ème cycle, à savoir le grade de doctorat



Ses missions principales sont la gestion de :

- la vie universitaire
- les emplois du temps
- les enseignements
- les calendriers universitaires
- les modalités d'examens
- les budgets alloués aux associations étudiantes (ex : subventions)

Le conseil académique est constitué de 20 à 40 membres :

- **75-80% d'étudiant.e.s et d'enseignant.e.s**
- 10-15% de personnes extérieures
- 10-15% d'employé.e.s universitaires

Le conseil académique se réunit environ une fois par mois. Il se base principalement sur les connaissances transmises par le conseil d'UFR. De par l'ensemble de ses missions, c'est un conseil très impliqué dans le quotidien des étudiant.e.s.

b. Élu.e.s UFR

Le conseil d'UFR (Unité de Formation et de Recherche) prend des décisions concernant l'UFR qui seront ensuite remontées au conseil d'administration. Il a un rôle **décisionnel**.

Ce conseil effectue un travail de fond sur la rédaction des plaquettes de formation et des modalités d'examens. Celles-ci sont ensuite soumises au conseil académique pour approbation ou non.

La composition de ces conseils varie d'une UFR à une autre, on y retrouve généralement :

- **des élu.e.s étudiant.e.s**
- des enseignant.e.s chercheur.euse.s
- des personnes extérieures
- des employé.e.s des UFR, appelé.e.s BIATSS (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, personnels Sociaux et de Santé)

Le fonctionnement d'une UFR pouvant varier de celle d'une autre, il est important de regarder ses statuts afin de le comprendre.

C'est le conseil le plus proche des étudiant.e.s.

En dehors de ces 3 conseils principaux, comme dit précédemment, il existe des commissions plus spécifiques que l'on peut retrouver ou non d'une université à une autre. Ces commissions traitent des sujets précis tels que par exemple :

- la commission de vie étudiante et de campus (CVEC)
- la commission de fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

La composition de ces commissions varie, un nombre de sièges définis est réservé aux élu.e.s étudiant.e.s volontaires.



c. Elu.e.s CROUS

Le CROUS est le centre régional des Œuvres universitaires et scolaires, et comme à l'université, des élu.e.s étudiant.e.s siègent au sein de son conseil d'administration.

Le CROUS est une institution externe à l'université, il comprend des établissements privés et publics et est lié à la CVEC. Les élu.e.s participent aux décisions concernant les 7 champs d'actions du CROUS, à savoir :

- les bourses étudiantes et les aides financières
- la restauration universitaire
- les logements CROUS
- l'accueil des étudiant.e.s internationaux.ales
- l'emploi
- la culture
- l'aide sociale

Le conseil d'administration du CROUS est composé de :

- **7 élu.e.s étudiant.e.s**
- 6 représentant.e.s de l'Etat
- 3 membres du personnel du CROUS
- 4 personnalités désignées par le recteur (les élu.e.s peuvent proposer des noms pour ces postes)
- 1 représentant.e de la région
- 1 à 2 représentant.e.s de commune
- 2 enseignant.e.s dans le supérieur

Ce conseil se réunit une fois par trimestre. Le CROUS est une institution très proche des étudiant.e.s et a un impact concret sur la vie quotidienne étudiante de par les sujets discutés lors des conseils d'administration.

Les élections CROUS ont lieu partout en France aux mêmes dates.

d. Elu.e.s nationaux.ales

En plus des représentant.e.s étudiant.e.s au niveau universitaire, nous avons des élu.e.s au niveau national : ce sont les **élue.e.s CNESER et CNOUS**.

→ CNESER

Le CNESER est le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un conseil **consultatif** qui regroupe 100 personnes dont **11 élu.e.s étudiant.e.s** pour un mandat de 2 ans. Ces représentant.e.s sont élu.e.s par tous.tes les élu.e.s étudiant.e.s de l'ensemble des universités de France.



→ CNOUS

Le CNOUS est le centre national des œuvres universitaires et scolaires, autrement dit c'est le CROUS à l'échelle nationale. C'est un conseil **décisionnel**, les élu.e.s étudiant.e.s peuvent devenir **élue.e.s CNOUS**. Il agit sur les problématiques listées auparavant (thématiques du CROUS) et a permis par exemple le passage au repas à 1 euro dans les restaurants universitaires pour les boursier.ère.s.

Les élections CNOUS ont lieu 2 mois après celle du CROUS.

4. Conclusion

Les élu.e.s permettent d'être au cœur des décisions prises concernant notre formation que ce soit au niveau du calendrier universitaire, des modalités d'examens...

Si vous n'avez pas d'élue.s étudiant.e.s en orthoptie au sein de votre université, nous vous conseillons de vous rapprocher des autres élu.e.s étudiant.e.s en filière de santé afin de rester au courant des décisions prises dans les conseils. Dans le cas où la formation en orthoptie est abordée vous pourrez alors leur faire remonter vos attentes sur ces sujets, ainsi que vos problématiques tout au long de l'année.

La présence d'élue.s étudiant.e.s dans les divers organismes est primordiale afin que les étudiant.e.s en orthoptie soient représenté.e.s à différentes échelles et afin de travailler avec le plus d'acteurices possibles à l'amélioration des conditions de vie et de formation de l'ensemble des étudiant.e.s orthoptistes.

Clémence JEANNETEAU,
Présidente de la FFEO
presidence@ffeo.org



5. Contacts

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les membres de votre fédération de territoire qui s'occupe localement des élections étudiantes, la FAGE ou nous-même !

Contacts à la FAGE :

- ❖ Thibault DUVAL : vice-président chargé de l'accompagnement des élu.e.s
- ❖ Axel FIOU-DUTOT : chargé de mission accompagnement des élu.e.s
- ❖ Lola BLANDIN-BOURGEOIN : vice-présidente chargée de la stratégie électorale

Contacts dans vos fédérations territoriales :

- ❖ AFGES (ASEO) :
 - Jehan GOUNELLE, trésorier en charges des affaires académiques, suivi des élu.e.s centraux.ales
 - Emma BETRY, secrétaire générale en charge des affaires sociales, suivi des élu.e.s CROUS
- ❖ AGATE (Asseto) : May HAY-WEBER, vice-présidente suivi des élu.e.s
- ❖ AGEM (AMEO) :
 - Richard QUINLAN, vice-président représentation
 - Elliott MAS, président
- ❖ AGEMP (Orthovision) : Sidonie CAMBIER-FROMONT, vice-présidente générale
- ❖ AGEP (APEO) :
 - Mehdi DAMERDJI, vice-président suivi des élu.e.s d'université Paris Cité (U2PEO)
 - Fiona VERCHER, vice-présidente suivi des élu.e.s de Sorbonne Université (AEOSU)
- ❖ ATENA (ABEO) : Clara POTIE
- ❖ FAEP (APEO) : Chady ABDEL HAMID, 1er vice-président démocratie étudiante
- ❖ FAHB (AAEOR) : Elisa BOINET, porte-parole en charge du suivi des élu.e.s
- ❖ FAMI (Orthopsee) : Sarrah TOURE, chargé de mission suivi des élu.e.s
- ❖ FCBN (Ecoptie) : Sophi BOCHU, vice-présidente en charge de la coordination des élu.e.s
- ❖ FédEA (ACEO) : Antoine MOQUET, vice-président coordination de l'équipe territoriale
- ❖ Fédé LEA (Binocl) : Lucas VEYNAND, président
- ❖ GAELIS (ALEO) :
 - Hana ABDELRAHMAN, vice-présidente accompagnement des élu.e.s
 - Malissia RIBEIRO, vice-présidente élections
- ❖ GALILÉE (AEOL) : Loris PHILIPPON, vice-président représentation universitaire
- ❖ IAN (ENO) : Jorick BONHOURE, vice-président suivi des élu.e.s et stratégies électorales

Contacts à la FFEO (fédération de filière) :

- ❖ Clémence JEANNETEAU : présidente
- ❖ Léa LE GALL : vice-présidente en charge de la formation, du réseau et de la cohésion interne

